



*Déclaration préalable CAPD 02/02/2010*

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie,**

**Nous avons été saisi par les conseillers pédagogiques concernant le non paiement des frais de déplacement, pour certains depuis plus d'un an. La mise en place d'un nouveau logiciel de gestion de ces frais en semble la cause.**

**Cela est fort regrettable, d'autant plus que les frais de déplacement non payés de l'année 2009 seront imputés sur le budget 2010.**

**Sachant que ce budget est prévu à la baisse, nous nous inquiétons sur les lignes budgétaires qui seront amputées d'autant.**

**Nous condamnons qu'une fois de plus le service public soit mis à mal par des questions budgétaires : les conseillers pédagogiques ne sortent plus de leur lieu de rattachement et ils seront bientôt suivis par les différents membres du RASED.**

**Le SE-UNSA 33 renouvelle instamment sa demande que ces collègues aient les moyens d'exercer correctement l'intégralité de leurs missions.**